

SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

Le 9 septembre 2014 à 20 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Niort-Souché au 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les 26 membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émarginée par les 8 personnes présentes. 7 mandats ont été donnés. 15 personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance et après un mot de bienvenue, aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé,

Cette année, le club comprend **26** adhérents adultes contre 23 l'an dernier. 2 licences découverte (contre 6 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes).

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14h. (Sauf pendant les vacances scolaires et au mois de juillet 2013, où le club n'a fonctionné que le mardi). Le club a été fermé en août 2013. Il y a eu 78 séances contre 84 l'an dernier.

Le club a organisé au cours de l'année 2013-2014:

- Le Simultané Verdiam (30/11/2013 – 34 joueurs – CSC Souché) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série. L'épreuve s'est réalisée dans de bonnes conditions malgré un dépassement de la capacité envisagée au départ (30 joueurs).
- le cinquième Tournoi Homologable en 2 parties du club (17 mai 2014 – 74 joueurs – Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron), contre 93 joueurs l'année précédente. Monsieur Alain Bodin, représentant la Mairie, a fait un discours de bienvenue et le premier tirage de la première partie. Le succès a été moins important que l'année précédente, sans doute en raison de la proximité du Tournoi de Pouzauges qui se déroulait le lendemain. C'est une réussite pour les joueurs qui ont fait part de leur satisfaction.
- les Simultanés Permanents et de France du 17 septembre 2013 au 8 juillet 2014 ont rassemblé au total 116 joueurs (contre 73 l'an dernier), ce qui représente 8,28 joueurs par partie (contre 6,63 joueurs l'an dernier). Les joueurs du club (79 joueurs contre 46 l'an dernier) représentent 68 % (contre 63 % l'an dernier) du total.

de

BC 1

Cette année le calendrier d'arbitrage a été reconduit afin de permettre une meilleure répartition de l'arbitrage entre les membres du club. Mais, il n'a pas été souvent rempli.

Du 3 septembre 2013 au 29 juillet 2014 : 78 parties ont été jouées. La répartition par arbitre est la suivante : Anne-Marie F (7), Josette (6), Lucette (5), Pascal (7), Martine (2), Catherine (9), Maumaurd (3), Stéphane (12), Annie (27).

Il faudrait que chaque arbitre fasse au moins 9 fois dans l'année l'arbitrage pour assurer un meilleur équilibre.

Le calendrier ne sera pas reconduit l'année prochaine et une formation sera dispensée aux nouveaux volontaires pour qu'ils puissent également se mettre à l'arbitrage.

Le repas du club a eu lieu le jeudi 10 octobre 2013, au restaurant « La Tuilerie ».

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante : www.scn79.jimdo.fr

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

Le président commente les comptes de l'exercice 2013-2014.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons gardé le même prix de licence malgré la hausse imposée par la FFSC en 2012 (+10 €).
- Nous avons acheté une nouvelle imprimante (250 €) et un logiciel DUPLITOP(70€).
- Une commande d'imprimés a été effectuée pendant l'année.
- Le poste « Tournois » a augmenté de presque 25 % au crédit.
- la subvention de la Mairie s'est élevée à 480 €
- Pour le Tournoi du Lambon, nous avons obtenu la gratuité de la salle, ce qui représente une économie d'environ 60 €.

Le résultat est de + 117,92 €. (contre -14,60 € l'an dernier)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par le Président, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2013-2014 les montants de cotisations suivants :

- Adulte déjà affilié : 47 €
- Adulte (1^{ère} année) : 37 € (licence découverte)
- Jeunes < 25 ans : 27 €
- Jeunes < 18 ans : 22 €

yc

ABC

La FFSc a décidé d'augmenter les cotisations pour l'année 2012-2013. Cette augmentation a été de 10 € par personne et n'a pas été répercutée en totalité en 2012-2013 (seulement 2 €).

Le CSC Souché a fortement augmenté son loyer pour l'année 2014-2015 qui est passé de 60 € à 200 € soit 5,4 € par adhérent sur la base de 26 personnes.

Il est demandé aux participants de s'exprimer sur une éventuelle augmentation des cotisations des adhérents.

Après discussion, il est décidé de modifier les cotisations cette année et d'ajouter une nouvelle catégorie « Adulte demandeur d'emploi ».

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2014-2015.

- Adulte déjà affilié : 53 €
- Adulte (1^{ère} année) : 43 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 40 €
- Jeunes < 25 ans : 33 €
- Jeunes < 18 ans : 28 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Renouvellement des membres du bureau

Le bureau est actuellement composé comme suit :

Présidente : madame Annie Berthoux
Vice-Présidente : madame Josette Chauvet
Trésorière : madame Lucette Favre

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2014.

Madame Lucette Favre a exprimé le souhait de démissionner de ses fonctions de trésorière.

L'assemblée générale, par un vote à l'unanimité, désigne comme membres du bureau :

Présidente : madame Annie Berthoux
Vice – présidente : madame Josette Chauvet
Trésorière : madame Catherine Gruget

Les 6 membres du Conseil d'Administration sont les suivants : Mmes Berthoux, Chauvet, Laborde, Robin, Gruget et Monsieur Stéphane Augène.

Depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur du Comité, il est nécessaire d'avoir 2 délégués au niveau du Comité. Les 2 volontaires sont Catherine Gruget et Stéphane Augène.

Les membres présents ou représentés ont **voté à l'unanimité** la constitution du Conseil d'Administration, du bureau et des délégués auprès du Comité Poitou-Charentes de Scrabble.

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2016.

Le



5. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Les Simultanés Permanents seront réduits en nombre : 9 au lieu de 14.

Les dates proposées sont les suivantes :

Vendredi 12 septembre 2014 : 1 partie à 14 h

Mardi 17 octobre 2014 : 1 partie à 20 h

Vendredi 21 novembre 2014 : 1 partie à 14 h

Mardi 9 décembre 2014 : 1 partie à 20 h

Vendredi 23 janvier 2015 : 1 partie à 14 h

Samedi 7 février 2015 : 1 partie à 14 h au profit des Restos du coeur

Vendredi 20 mars 2015 : 1 partie à 14 h

Mardi 14 avril 2015 : 1 partie à 20 h

Vendredi 22 mai 2015 : 1 partie à 14 h

Vendredi 26 juin 2015 : 1 partie à 14 h

Le Tournoi homologable en 2 parties sera reconduit compte-tenu de son succès. Dénommé Tournoi du Lambon, il aura lieu le **samedi 30 mai 2015** à Noron, au pavillon des Colloques.

Le club se proposera pour organiser à nouveau le Simultané National Vermeils-Diamants le **samedi 29 novembre 2014 au CSC Souché avec un nombre limité de places (30)**. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu le samedi 13 septembre 2014.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 6 décembre 2014**.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, **samedi 29 novembre 2014 et samedi 30 mai 2015**.

6. Aides accordées par le club

Phase 2 du Championnat de France :

Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km ou de la personne transportée.

Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km ou de la personne transportée.

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés.

Ces aides ont été adoptées à l'unanimité.

ye

SBK 4

7. Questions diverses

- Le CSC Souché étant fermé cette année au mois d'août, il n'y a pas eu de séance de scrabble pendant ce mois. Le RDV de la rentrée a été fixé au mardi 2 septembre 2014. Au mois de juillet, il a été possible de se réunir le mardi comme d'habitude .
- Le repas avec les conjoints sera reconduit au mois de novembre. Patrick prend en charge l'organisation.
- En terme de matériel, il apparaît nécessaire que le club achète une housse pour l'imprimante portative.

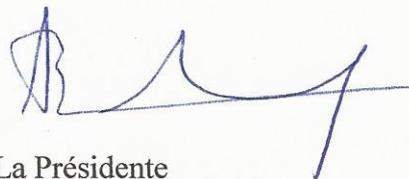
Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 10 septembre 2014



La Vice-Présidente
Josette CHAUVET



La Présidente
Annie BERTHOUX